

**Assemblée Générale du 30 novembre 2019  
et bilan de l'année 2019**

**Compte rendu (synthèse) de l'Assemblée Générale  
à la Maison des Associations de Gujan-Mestras**

A 10h15, le Président Jacques MIGNÉ ouvre l'Assemblée Générale. Au préalable, il remercie les adhérents de leur présence, ainsi que la Ville de Gujan-Mestras, en la personne de Monsieur André MOUSTIÉ, Maire-Adjoint aux Sports et à la Vie associative.

Cette année encore, la Mairie de Gujan-Mestras a permis l'organisation de cette Assemblée générale, et du repas pris à la suite de cette Réunion dans les installations très fonctionnelles de la Maison des associations de Gujan-Mestras.

Pour débiter, le Président fait un point sur les adhésions :

**Les nouveaux adhérents 2019 :**

**Sur le Bassin :**

**\*adhésion du Club Nautique de Claouey, propriétaire de 2 Jouët 680 pour l'activité "voile adulte"**

**\*nouveaux adhérents propriétaires de Jouët 680 : en 2019 +4 bateaux, + 3 équipiers et + un membre bienfaiteur.**

**Autour du Bassin :**

**+ 2 nouveaux adhérents propriétaires, 2 bateaux basés à Cazaux et Sanguinet**

**Hors Aquitaine :**

**+ 3 nouveaux adhérents propriétaires, 3 bateaux basés à Sanary sur Mer, Narbonne et Étapes (59)**

L'association est donc composée au jour de cette Assemblée de: **75 adhérents,**  
**dont 61 propriétaires de Jouët 680 (à comparer à 54 lors de notre précédente Assemblée générale)**

**RAPPORT MORAL**

**Composition du Conseil d'Administration 2020**

En 2019, le Conseil d'Administration comprenait 11 membres. Nous les remercions tous de leur travail

**Composition du conseil en 2020 :**

Roger Forner a été dès le début le maître d'œuvre pour notre AOT et les différents travaux qui ont été effectués à la cabane, sur notre quai et notre ponton.

On lui doit depuis 2005 la coordination des travaux d'embellissement de cette cabane.

Il ne souhaite pas se représenter, en raison des activités qu'il va avoir en 2020 et son manque certain de disponibilité pour continuer à être présent aux réunions du Conseil d'administration.

Mais il reste bien entendu adhérent Jouétiste à part entière (avec Cool) et disponible lorsque cela lui sera possible.

Les autres membres actuels se représentent.

Le Président propose d'ajouter à cette liste 4 nouveaux adhérents, compte tenu de l'accroissement sensible des effectifs,

ce qui porte le nombre d'Administrateurs à 14 membres pour 2020

***La composition du Conseil d'administration ainsi proposée est acceptée à l'unanimité des membres présents***

La définition des missions, des rôles et responsabilités au sein de ce Conseil sera donnée aux adhérents lors de la réunion de début de saison, le 14 mars 2020.

## **Bilan des activités 2019**

Pour mémoire, chacune des activités fait l'objet d'un compte-rendu détaillé, et illustré de photos, sur le site Internet de l'Association tenu par Jean-Claude FAUCHER.

Pour se remémorer dans le détail les activités en 2019 - sorties, régates, etc...- on pourra s'y reporter en se connectant à notre site, pendant toute l'année 2020.

Le Président commente en particulier notre participation au Salon Nautique d'Arcachon (Léon sur notre Stand) et aux Championnats de France des Croiseurs Légers à Cazaux.

Le Grand Rassemblement (biennal) des Jouët 680 eu lieu cette année à Claouey avec une participation de 18 de nos bateaux, soit proche du record absolu.

La médaille du sportif le plus titré a été attribuée par la Ville de Gujan-Mestras à notre ambassadeur champion Laurent BERTON

## **Travaux à la cabane 123 du Port du CANAL**

Après les opérations lourdes de maintenance de 2018, l'amélioration de la cabane et de ses abords a consisté en 2019 :

- à consolider les poteaux du ponton, et à des travaux de peinture.
- à l'achat de mobilier de cuisine (table inox avec évier encastré, réservoir d'eau à installer à l'extérieur)

La commune de Gujan-Mestras nous a cédé 3 grandes tables pliantes.

Les projets 2020 concernent l'installation de ces mobiliers et le remplacement du bardage côté nord.

**Le rapport moral du Président pour 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **RAPPORT FINANCIER ET PROJET DE BUDGET 2018**

Présenté par la trésorière Gilberte Fleury, s'appuyant sur les tableaux de résultats et les tableaux budgétaires qui ont été communiqués en pièces jointes à la convocation pour l'Assemblée Générale.

L'exercice comptable a été arrêté au 31 octobre 2019.

La cotisation pour l'exercice 2020 restera fixée à 30.00 €, montant inchangé depuis plusieurs années.

Gilberte FLEURY a expliqué en détail les lignes de recettes et de dépenses pour les réalisations 2019, en rattachant les montants aux activités énumérées auparavant dans le rapport moral.

**L'exercice 2019 dégage un excédent de fonctionnement de 366.96 €, qui s'ajoute au solde comptable de l'exercice 2018 (1 910.34 €) pour donner un solde au 31.10.2019 de 2 277.30 €.**

Pour 2020, la proposition budgétaire en recettes et dépenses reprend l'essentiel des montants de fonctionnement 2019, avec toutefois la prise en compte de la maintenance du nouveau bateau associatif VIVALYS et une demande de subvention auprès de la Mairie de Gujan Mestras.

**Le compte financier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Le projet de budget 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Gilberte FLEURY est chaleureusement remerciée par l'Assemblée pour la qualité de son travail.

## **MODIFICATION STATUTAIRES**

Depuis sa création en 2003, l'Association a agrandi son champ d'activités, et certaines dispositions du statut initial devaient être précisées.

Le projet de statut modifié a été adressé en pièce jointe à la convocation pour l'AG.

Le Président relit les principales modifications proposées, notamment au niveau des catégories d'adhérents (personnes morales et physiques, propriétaires et équipiers, membres d'honneur et membres bienfaiteurs), de la création d'un Comité technique, d'un règlement intérieur, etc., précisant en particulier que :

- La qualité de membre de l'Association présuppose bien la propriété (ou co-propriété) d'un Jouët 680.
- Toutefois la candidature en qualité de membre équipier, présentée par 2 parrains propriétaires, peut être acceptée avec quelques restrictions des droits par rapport aux membres propriétaires.
- Enfin des participants occasionnels aux activités de l'Association, ayant versé une cotisation minorée, pourront être accueillis en qualité de "passagers", sans bénéficier cependant des droits réservés aux seuls membres.

**La rédaction de ce statut est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **PROGRAMME NAUTIQUE 2020**

Michel THOURAUD présente le calendrier 2020, en précisant et commentant les différentes activités programmées,.

Le souci de l'Association est de programmer un ensemble d'activités équilibré, à l'attention de tous :

Les sorties, balades et découvertes du Bassin ( sorties rencontres, belle croisière, périph, ...)

Les BACACS (Balades A Caractère Amicalement Compétitif ! ) pour jouer entre nous dans des réunions quelque peu sportives Les compétitions officielles, pour se mesurer, progresser en tactique et réglages divers

Les ateliers d'information, d'initiation

La participation au Salon Nautique d'Arcachon, l'ouverture aux autres Associations de voiles du Bassin.

**Ce programme d'activités est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **PROJET VIVALYS**

Un jouëtiste d'Andernos, Bruno DABÉ, non adhérent à notre Association, nous a fait le don en septembre 2019 de VIVALYS, son Jouët 680.

Un Jouët qui avait été régulièrement entretenu, avec un moteur de 9cv en bon état, mais un bateau ancien et nécessitant des travaux indispensables de réparation au niveau de l'étrave et de remplacement de la dérive et du gréement.

Après réflexion, nous avons en Conseil d'administration élaboré le projet de remettre en état ce bateau, afin d'en faire le bateau de l'Association, et proposer des sorties à la journée à partir d'un port gujannais.

Comme cela se passe déjà avec les Bacs à voile (Le Pierre Mallet à Arcachon, l'Escalumade à Claouey, ou même l'Argo à Gujan-Mestras), l'Association pourrait proposer des sorties estivales à la journée, inscrites dans un calendrier relayé par l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras, à l'intention de passagers (participant aux frais) souhaitant découvrir la voile, ou découvrir le Bassin à la voile ou même notre bateau.

Nous souhaitons élaborer ce projet dans le cadre associatif de la Ville de Gujan-Mestras, pour nous y impliquer davantage. Nous avons comme référence et départ de cette réflexion les vire-vire que plusieurs membres de notre Association proposent tous les ans sur leur propre bateau depuis le Port de Larros en septembre, à l'occasion du week-end du Patrimoine. Vire-vire qui ont chaque fois du succès.

Ce projet VIVALYS est bien entendu coûteux et va mobiliser une grande partie de nos disponibilités et de nos ressources financières .

Mais il permet d'apporter un dynamisme supplémentaire à notre Association, au sein de la navigation à voile sur le Bassin d'Arcachon, ce qui est notre ADN.

Des travaux de réfection de l'étrave, de ponçage de la carène, etc. ont déjà été entrepris, notamment par notre ami Jean-François MOUTON, nouvel adhérent, en attendant de remplacer la dérive et remplacer le gréement dormant

S'il s'avère impossible de faire aboutir le projet, l'Association aura comme recours la mise en vente du bateau rénové pour se rembourser des frais engagés.

**L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le projet VIVALYS.**

## DÉBAT SUR L'ADHÉSION DE L'ASSOCIATION A LA CAUB'ARC

Lors de notre dernière Assemblée générale du 13 janvier 2019, nous avons abordé à l'occasion de la lecture de la proposition budgétaire 2019. la question du renouvellement d'adhésion de notre Association à la CAUB'ARC (Confédération des Associations d'Usagers du Bassin d'Arcachon)

Le maintien de cette adhésion avait été rejeté par les adhérents suite à un débat, mais avec le souhait d'examiner de plus près l'année suivante les arguments présentés par cette Confédération, ainsi que son action.

Pour cette raison, et suite aux nouvelles sollicitations de la CAUB'ARC, cette question a été mise à l'ordre du jour de cette Assemblée générale pour 2020.

La CAUB'ARC se présente fin 2019 comme un interlocuteur incontournable de l'administration préfectorale et des élus locaux, en raison de sa représentativité (33 associations), de ses compétences juridiques, de ses moyens financiers, et représente un contre-pouvoir réel face aux décisions administratives. Elle combat le décret et les arrêtés de restriction des usages maritimes sur le Bassin d'Arcachon, notamment au niveau du Banc d'Argun.

Face à cette confédération, la SEPANSO, Association de défense de l'environnement agréée par les pouvoirs publics, organe conseiller de l'Administration préfectorale, à l'origine de ces décisions restrictives, alerte sur la sauvegarde de l'espace naturel et la bio-diversité du Bassin. Elle reste inflexible sur les obligations réglementaires de limitation des usages maritimes.

Notre débat :

- contre l'adhésion à la CAUB'ARC, les arguments ont porté successivement sur la nécessité d'une démarche écologique de notre part, éloignée de l'inflation des puissances de moteurs marins et des vitesses excessives, sur la remarque que la CAUB'ARC réunit des usagers mais aussi des professionnels du nautisme et motoristes, sur le fait que l'Association des Jouët 680 a pour but la promotion de ce bateau et le maintien de la pratique de la voile dans un esprit de convivialité et de respect du milieu du Bassin et de la tranquillité de tous les plaisanciers en particulier à voile, l'Association n'étant pas le lieu d'un quelconque militantisme qui relèverait plutôt d'engagements personnels.

-favorable à l'adhésion : il faut un contre-pouvoir à l'administration, pour en contrôler les éventuelles dérives et l'avalanche des interdictions non motivées,

Et ce sont les comportements inadaptés sur l'eau qui sont condamnables quel que soit le type de pratique nautique.

**Le résultat du vote après ce débat est le suivant en nombre de voix :**

**-pour le maintien du refus de l'adhésion à la CAUB'ARC : 22**

**-pour le renouvellement de l'adhésion à la CAUB'ARC : 4**

**-abstentions : 3**

**Il est donc clair que l'Association ne renouvellera pas son adhésion à la CAUB'ARC cette année**

## QUESTIONS DIVERSES

Pour les achats groupés de **POLOS personnalisés** : une information sera donnée cet hiver aux adhérents par Jean LAUGAR sur les collections et tarifs des polos et autres vêtements au logo de notre Association, pour commandes et livraisons à l'occasion de notre réunion de début de saison le 14 mars.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jacques MIGNÉ, déclare close l'Assemblée Générale à 12h30.**

*SUITE : APÉRITIF et REPAS CONVIVIAL (la Garbure d'Olivier !)*

En présence de tous les membres de l'Assemblée Générale, conviés à un apéritif offert par l'Association et préparé par des experts, le Président Jacques Migné remet les récompenses et Trophées gagnés par nos sportifs en 2019 :

- à **Laurent Berton** de Bonaire le Trophée Jacques Veen/Chantal Pivert pour le gain de la 680 Connexion ("championnat du Monde" des Jouët 680)

- à **Michel Thouraud** de Galerne et **Laurent Berton** de Bonaire (ex aequo), le Trophée Jean-Claude Faucher (Ackeret des Jouët 680) sponsorisé par le Château Picque Caillou

Et d'autres victoires de Jouëtistes prouvant la valeur de notre pavillon, confronté à d'autres bateaux de tous types

- à **Joël Garay** de Patxi la coupe du Commodore Groupe 1 du CVA

- à **Gilles Aberkane** de Léon le vainqueur du Challenge du CVA Groupe 1

Et bien d'autres exploits qu'il serait trop long d'énumérer ici !

Bravo à tous ces champions et vive 2020, sur nos Jouët 680 évidemment !